

Identification		Numéro de dossier : 1208812003
Unité administrative responsable	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Service du soutien aux opérations policières , -	
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif	
Charte montréalaise des droits et responsabilités	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens	
Compétence d'agglomération	Services de police et sécurité incendie	
Projet	-	
Objet	Approuver l'évaluation de rendement insatisfaisant de la compagnie Service de remorquage Longueuil inc. dans le cadre du contrat de service (appel d'offres 15-14809) pour le service de remorquage et l'entreposage de véhicule de délit afin de l'inscrire sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant pour une période de deux (2) ans	

Contenu

Contexte

La compagnie Service de remorquage Longueuil inc. a obtenu un contrat le 1er décembre 2016 afin d'assurer la fourniture de services pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit pour le secteur Sud (appel d'offres 15-14809).

Le contrat a été octroyé le 26 janvier 2017 (CG17 0012) pour une période de 24 mois. Ce contrat a été renouvelé à 2 reprises, la 2^e prolongation arrivant à une échéance le 30 novembre 2020. Le contrat a été résilié le 12 juin 2020. La clause 31 point 6 de l'appel d'offres (15-14809) stipule que tout manquement par l'adjudicataire d'acquiescer une pénalité dans le délai alloué peut entraîner la résiliation du contrat à la discrétion de la Ville et sur simple avis écrit du Directeur.

L'appel d'offres indiquait que le fournisseur serait évalué sur un ensemble de critères prédéfinis et que la note de passage de 70% était requise pour que son rendement soit jugé satisfaisant. Le rendement d'un fournisseur qui obtient un pointage inférieur à 70% au terme de l'évaluation du contrat est considéré insatisfaisant, ce qui peut entraîner son inscription sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant et donner à la Ville de Montréal la discrétion de décider si elle lui octroie ou pas un nouveau contrat pour une période de deux (2) ans.

La section inspection du remorquage a débuté un plan de suivi (journal d'intervention) le 18 janvier 2018 qui est joint au sommaire décisionnel en pièce jointe.

Le fournisseur a été avisé de corriger les non-conformités du service par courriel avec accusé de réception, par écrit et lors de rencontre à leur bureau. Des suivis ont été faits lors de relance répétitive afin de corriger la situation.

Le responsable du dossier du contrat a effectué un suivi rigoureux tout au long de ce contrat et procédé à une évaluation de l'entrepreneur le 29 juin 2020, suite à quoi le rendement a été jugé insatisfaisant.

Conformément à la directive sur l'évaluation du rendement des fournisseurs, le rapport d'évaluation a été

transmis à l'adjudicataire par courriel certifié et par courriel le 6 août 2020 en précisant qu'il disposait d'une période de 30 jours, soit du 6 août au 5 septembre pour soumettre ses commentaires et contester les résultats.

Le 30 août 2020, la compagnie Service de remorquage Longueuil inc. a envoyé sa réponse à la Ville de Montréal en indiquant qu'il ne désire pas contester l'évaluation.

Suite à l'analyse des commentaires reçus de la part du fournisseur le 31 août 2020 le rapport de rendement insatisfaisant est maintenu.

Conformément au pouvoir délégué dans le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'évaluation de rendement (RCG 15-075), ce dernier possède les pouvoirs liés à l'évaluation de rendement des fournisseurs et entrepreneurs prévus au paragraphe 2.0.1 de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes (LCV). Le fournisseur à rendement insatisfaisant se voit donc inscrit sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant (LFRI) suite à la décision du comité exécutif.

Si l'évaluation est approuvée, la compagnie Service de remorquage Longueuil inc. sera inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux (2) ans, à compter de la date de la résolution du comité exécutif, donnant ainsi à la Ville de Montréal la discrétion de décider si elle lui octroie ou pas un nouveau contrat.

Action	Date	Date limite
Octroi du contrat	26 janvier 2017	
Fin de contrat initiale	30 novembre 2020	
Résiliation du contrat	12 juin 2020	
Communication du rapport d'évaluation au fournisseur	6 août 2020	11 août 2020
Réponse de l'adjudicataire	30 août 2020	5 septembre 2020
Rapport d'évaluation finale	15 septembre 2020	
Décision du comité exécutif concernant l'évaluation au fournisseur (60 jours après la réception des commentaires du fournisseur)	28 octobre 2020	29 octobre 2020

Décision(s) antérieure(s)

CG19 0411 - 19 septembre 2019 - Autoriser la deuxième option de prolongation des contrats d'exclusivité accordés à Remorquage Burstall Conrad inc., Remorquage Météor inc. et Remorquage Longueuil inc. pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit pour le territoire de l'île de Montréal, pour une prolongation jusqu'au 30 novembre 2020 - Appel d'offres 15-14809 (7 soumissionnaires)

CG19 0214 - 16 mai 2019 - Autoriser la première option de prolongation des contrats d'exclusivité accordés à Remorquage Burstall Conrad inc., Remorquage Météor inc. et Remorquage Longueuil inc. pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit pour le territoire de l'île de Montréal, pour une prolongation jusqu'au 30 novembre 2019 - Appel d'offres 15-14809 (7 soumissionnaires).

CG17 0012 - 26 janvier 2017 - Accorder un contrat d'exclusivité à Remorquage Burstall Conrad inc., Remorquage Météor inc. et Remorquage Longueuil inc. pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit pour le territoire de l'île de Montréal, pour une période de vingt-quatre (24) mois - Appel

d'offres 15-14809 (7 soumissionnaires).

CG15 0645 - 29 octobre 2015 - Adoption - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif en matière d'évaluation de rendement.

Description

L'appel d'offres incluait la grille d'évaluation contenant des thèmes généraux à évaluer :

- Aspect de la conformité technique;
- Respect des délais et des échéanciers;
- Fourniture et utilisation des ressources;
- Organisation et gestion;
- Communication et documentation.

Les principales dispositions contractuelles liées aux obligations du fournisseur étaient bien indiquées dans l'appel d'offres, elle consistait à rendre un service de remorquage dans un délai d'au plus 30 minutes, de fournir un chauffeur enquêté selon les normes du SPVM, de fournir une fourrière d'au moins 300 places.

Lors de l'octroi du contrat, une rencontre de démarrage a été faite avec l'adjudicataire afin de bien expliquer les attentes et l'engagement désiré.

Lors des 2 premières années, la compagnie Service de remorquage Longueuil a bien rempli ses obligations, ce qui a permis d'offrir une prolongation d'une (1) année au contrat. Lors de la 3e année, quelques manquements ont eu lieu en lien avec les délais non respectés, ce qui a été mentionné lors de suivis. Le fournisseur a tenté de régler le problème. Lors de la 4e année, le fournisseur n'était plus en mesure de fournir le service demandé selon les délais prévus au contrat ni de fournir des chauffeurs enquêtés ce qui est primordial pour notre unité.

Le présent dossier décisionnel vise à l'approbation de l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Service de remorquage Longueuil inc., dans le cadre du contrat pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit pour le territoire de l'île de Montréal de l'appel d'offres (15-14809), le cas échéant, conformément au pouvoir délégué dans le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'évaluation de rendement (RCG 15-075).

Justification

La compagnie de remorquage Longueuil inc. a manqué à ses obligations en ne fournissant pas dans les délais prescrits le service, ainsi que de ne pas avoir fourni un chauffeur enquêté. Cela a pour conséquence d'occasionner des délais lors de remorquage pour des véhicules impliqués dans un délit tel que conduite avec faculté affaiblie ou véhicule faisant l'objet d'une enquête dont le chauffeur doit être enquêté.

Malgré la clarté des obligations du fournisseur dans les documents de l'appel d'offres, les rencontres de suivi avec lui ainsi que les communications qui lui ont été envoyées, celui-ci n'a pas respecté ses obligations, principalement celles de fournir le service de remorquage dans les délais prescrits ainsi que de fournir un chauffeur enquêté.

Le rapport d'évaluation, la réponse du fournisseur, les rapports de communication rappelant les obligations du fournisseur ainsi que ses manquements sont en pièces jointes au présent sommaire décisionnel.

Aspect(s) financier(s)

S/O

Développement durable

S/O

Impact(s) majeur(s)

L'approbation du rapport de rendement insatisfaisant et l'inscription du fournisseur sur la liste de Fournisseurs à rendement insatisfaisant, donnent à la Ville de Montréal la discrétion de décider si elle octroie ou pas un nouveau contrat pour une période de deux (2) ans.

L'inscription d'un fournisseur sur cette liste n'empêchera pas cependant ce dernier, de soumissionner sur tout appel d'offres d'intérêt pour lui durant la période où son nom figure sur ladite liste.

Impact(s) lié(s) à la COVID-19

S/O

Opération(s) de communication

S/O

Calendrier et étape(s) subséquente(s)

Décision du comité exécutif : 28 octobre 2020

Conformité aux politiques , aux règlements et aux encadrements administratifs

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Validation

Intervenant et Sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Georges-Étienne GROULX)

Autre intervenant et Sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc-André DESHAIES
Denis LECLERC
Madalina ROSCA

Services

Service de l'approvisionnement
Service de l'approvisionnement
Service de l'approvisionnement
Service de l'approvisionnement

Lecture :

Georges-Étienne GROULX, 22 septembre 2020
Marc-André DESHAIES, 21 septembre 2020

Responsable du dossier

Lyne DUSSAULT
Chef de section
Tél. : 514-868-3993
Télécop. : 514-868-7623

Endossé par:

Natalia SHUSTER
inspecteur-chef police
Tél. : 514-280-3710
Télécop. :
Date d'endossement : 2020-10-01 10:51:08

Approbation du Directeur de direction

Marc CHARBONNEAU

Directeur adjoint

Tél. : 514 280-2602

Approuvé le : 2020-10-01 13:57

Approbation du Directeur de service

Sylvain CARON

Directeur

Tél. : 514-280-2005

Approuvé le : 2020-10-06 11:09

Numéro de dossier : 1208812003